

***Rapport résumé
de la session du Comité du budget***

Première séance: 11 juin 1997: 9 h 40 – 12 heures

Président: M. Hosking (Nouvelle-Zélande)
Secrétariat: I. Topkov
J. Armstrong
M. Astralaga
A. Beyene
PNUE: E. Ortega
Rapporteur: G. Furness

XI Financement et budget du Secrétariat et des sessions de la Conférence des Parties

Le Président remercie les participants, c'est-à-dire les délégations des pays suivants: Allemagne, Arabie saoudite, Australie, Belgique, Canada, Chine, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Italie, Japon, Malawi, Mexique, Nouvelle-Zélande, République de Corée, Royaume-Uni, Suisse et Zimbabwe. Le Président indique que le Comité du budget doit examiner les documents Doc. 10.11, Doc. 10.12, Doc. 10.13 et Doc. 10.14 et les recommander au Comité II. Le document Doc. 10.13 est incontestablement le plus important car il indique les ressources dont le Secrétariat aura besoin pour remplir le mandat confié par la Conférence des Parties pour la prochaine période triennale. Il importe d'être raisonnable et d'éviter de réduire le budget tout en ajoutant des tâches au Secrétariat et lui confiant une charge de travail excessive, comme lors de sessions précédentes de la Conférence des Parties.

Le Président ajoute que les membres du Comité, en tant que Parties à la Convention, ont le devoir de suggérer des priorités au Comité II, lesquelles devront être confirmées en séance plénière. La tâche du Comité du budget consiste à examiner les propositions, rechercher un consensus et recommander des priorités au cas où des coupes budgétaires seraient envisagées. Le Comité doit avant tout recommander la limite globale du budget dans le cadre duquel le Secrétariat doit travailler. Le Président suggère au Comité de commencer par examiner les documents Doc. 10.11, Doc. 10.12 et Doc. 10.14 et de consacrer le reste du temps au document Doc. 10.13; le Comité accepte cette suggestion.

Après une brève discussion sur l'admission des observateurs, il est décidé que la question sera reprise à la fin de la séance de l'après-midi. Le Président fait observer que le Comité n'a que deux jours pour délibérer.

La délégation des Etats-Unis d'Amérique souligne la pertinence du document Doc. 10.10 sur le Plan d'organisation et le budget du programme du Secrétariat et la nécessité d'une coordination avec les priorités fixées par les Comités I et II. Le Président l'approuve, ajoutant que le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes ont également soulevé des questions budgétaires et que le Comité du budget pourrait avoir à se réunir à nouveau pour les traiter.

1. Rapport Financier pour 1994, 1995 et 1996

Le Secrétariat présente le document Doc. 10.11 et fait observer que tous les montants sont libellés en francs suisses et qu'il y a deux colonnes, la première indiquant les montants approuvés par la Conférence des Parties à sa neuvième session et la seconde, les dépenses effectives. En 1994, 20% d'économies ont

été réalisées, essentiellement parce que le Gouvernement américain avait couvert une bonne partie des frais d'organisation de la neuvième session inclus dans le budget approuvé, que les frais de traduction avaient été moins importants que prévu et que le recrutement des deux traducteurs avait été retardé. Des économies ont également été réalisées en 1995 et 1996. Toutefois, le montant des contributions perçues en 1996 a diminué, n'atteignant que 61% du montant dû.

Le Président félicite le Secrétariat, déclarant que le rapport révèle une gestion prudente du budget et la réalisation d'économies, notamment en tirant parti des possibilités de financement externe. Le fonds d'affectation spéciale est resté sain jusqu'au début de 1997, malgré le problème persistant du versement tardif des contributions par certaines Parties.

Après une brève discussion sur le faible montant des intérêts payés au compte du fonds d'affectation spéciale et sur la manière de l'accroître, les membres du Comité évoquent la possibilité d'utiliser une partie de l'excédent pour aider à financer les augmentations du budget. Le Secrétariat fait valoir qu'il n'y a pas véritablement d'excédent mais un accroissement des fonds de roulement. La CITES doit disposer de fonds suffisants au début de l'année pour établir les contrats de son personnel; il serait très risqué de commencer l'année sans disponibilités. Les membres du Comité estiment qu'il faut faire preuve de davantage de souplesse. Le représentant du PNUE note qu'il est indispensable de disposer d'un solde financier adéquat à la fin de l'année pour que le Secrétariat ait une marge de sécurité pour poursuivre ses activités au début de l'année, en attendant la rentrée des contributions des Parties. Bien que cela implique un risque de gestion, il serait possible de ramener le solde prévu de CHF 3,6 millions pour 1997 à un niveau raisonnable. Le Président propose que quelques Parties se réunissent pour préparer un projet de recommandation concernant l'excédent. La délégation du Canada demande une liste des pays ayant des arriérés; le Secrétariat se déclare prêt à la fournir, tout en faisant remarquer que la distribution générale de cette liste serait délicate. La délégation du Royaume-Uni préconise une transparence totale. En l'absence d'opposition, le Président note que le document Doc. 10.11 est approuvé pour transmission au Comité II.

2. Dépenses prévues pour 1997

Le Secrétariat présente le document Doc. 10.12 et constate que peu de changements ont été apportés au budget approuvé. Les frais de traduction ont considérablement augmenté étant donné le nombre et la longueur des documents reçus pour la 10^e session de la Conférence des Parties, et d'autres frais concernant la session. Après discussion d'autres questions relatives à la traduction des documents et plusieurs mises au

point du Secrétariat, le document est approuvé pour transmission au Comité II.

3. Financement externe

Le Secrétariat présente le document Doc. 10.14 et fait observer que c'est un simple résumé des contributions reçues par le Secrétariat de novembre 1994 à fin 1996. Il est impossible de connaître l'importance des contributions versées directement aux projets. La Belgique, les Etats-Unis d'Amérique, la France, le Japon et le Royaume-Uni sont parmi les principaux donateurs.

Le rapporteur, s'exprimant au nom du *Conservation Treaty Support Fund* (CTSF), fait remarquer que durant la période couverte par le rapport, CTSF a versé des contributions ou réuni des fonds pour des projets futurs s'élevant à plus de USD 60 000, mais que bon nombre de ces contributions ayant été versées directement aux

coordonnateurs des projets, elles ne sont pas mentionnées dans le rapport, pas plus que des contributions antérieures à 1994 ne figuraient dans le rapport soumis à la neuvième session de la Conférence des Parties. Il est important qu'elles apparaissent dans les rapports afin de satisfaire les donateurs du CTSF. Après discussion, il est convenu qu'à l'avenir, si les donateurs communiquent ces informations, le Secrétariat publiera un rapport séparé sur les contributions financières externes ne passant pas par le Secrétariat.

La délégation du Japon s'engage à poursuivre son financement externe et la délégation de la France annonce qu'elle mettra un fonctionnaire des douanes à la disposition du Secrétariat. Le Président note que le document Doc. 10.14 est approuvé pour transmission au Comité II puis lève la séance à 12 heures.

Deuxième séance: 11 juin 1997: 14 h 10 – 17 heures

Président: M. Hosking (Nouvelle-Zélande)
Secrétariat: I. Topkov
J. Armstrong
M. Astralaga
A. Beyene
N. Reyes
PNUE: E. Ortega
Rapporteur: G. Furness

XI Financement et budget du Secrétariat et des sessions de la Conférence des Parties

Les délégations de la France et de la Belgique demandent qu'il soit pris acte de leur préoccupation quant à l'absence d'interprétation. La délégation de la France demande que l'interprétation soit assurée au Comité à la prochaine session de la Conférence des Parties. Le Secrétaire général l'approuve, indiquant que l'absence d'interprétation est uniquement due au manque d'argent.

3. Budget 1998-2000 et Plan à moyen terme 1998-2002

Le Président indique que le Comité doit décider si l'augmentation du budget pour la prochaine période triennale est justifiée: 1) le nombre de Parties a augmenté de 10% depuis la neuvième session de la Conférence des Parties; 2) le niveau des prix et le barème des traitements de l'ONU ont augmenté; 3) les Parties insistent pour obtenir la confirmation de la validité des permis, une assistance régionale et un service complet dans les trois langues officielles; 4) des tâches supplémentaires imposent au personnel un travail excessif. Quoi qu'il en soit, le budget proposé représente une augmentation totale de 26% par rapport à la dernière période biennale, ce qui imposerait une charge considérable, en particulier aux Parties versant les contributions les plus élevées. Le Président note que les Parties ont le devoir de se montrer raisonnables, tant vis-à-vis de leur ministère du Budget que du Secrétariat.

Le Président indique que le Secrétariat présentera le document Doc. 10.13 (Rev.), présentation qui sera suivie des commentaires et des questions des membres du Comité, puis de l'examen de chaque ligne budgétaire dans le but de parvenir à un consensus. Enfin, le Comité devra parvenir à un consensus sur le budget total, pour transmission au Comité II, et se concentrer sur le projet de résolution. Le Comité II accepte cette façon de procéder.

Présentant le document Doc. 10.13 (Rev.), le Secrétariat fait observer que l'augmentation du budget proposé est due à plusieurs facteurs ayant des répercussions sur le budget, à de nouveaux postes budgétaires et à des modifications apportées à certains postes. Comme indiqué dans le document, le nombre croissant des Parties à la Convention (près de 140), est un des facteurs ayant des répercussions sur le budget. Presque toutes les nouvelles Parties sont des pays en développement qui ont besoin d'une aide plus importante pour appliquer la Convention. Autres facteurs: les répercussions financières très sérieuses des décisions de la Conférence des Parties, l'augmentation du barème des traitements des Nations Unies et le fait que les salaires sont fondés sur le dollar américain, dont la parité a augmenté par rapport au franc suisse.

Parmi les postes budgétaires nouveaux ou modifiés, largement traités dans le document, beaucoup sont requis par les Parties et ont dû être quantifiés. Si le Comité convient qu'ils sont prioritaires mais refuse d'augmenter le budget, le Secrétariat ne pourra pas accomplir la tâche qui en découle en utilisant le fonds d'affectation spéciale.

Le Président demande aux Parties si elles ont des commentaires. Les délégations de l'Allemagne, du Canada, de l'Espagne, des Etats-Unis d'Amérique et de la France déclarent qu'elles ne sont pas en mesure d'augmenter leurs contributions. Par ailleurs, certaines Parties pourraient même être contraintes de les réduire. Adopter un budget dépassant les capacités des Parties serait irréaliste. En dépit d'un soutien moral élevé en faveur de la Convention, des coupes paraissent nécessaires pour compenser les augmentations.

Le Secrétaire général souligne que pour certaines Parties, ce budget représente en fait une diminution, étant donné les modifications apportées au barème des contributions des Nations Unies et la hausse de la parité du dollar par rapport au franc suisse. Pour d'autres, il représente une augmentation. Le Président distribue un document le démontrant.

La délégation des Etats-Unis d'Amérique félicite le Secrétariat pour le document Doc. 10.10, Plan d'organisation du Secrétariat CITES et budget du programme, qui explique la relation entre la structure du Secrétariat et le budget et analyse les priorités.

Le Comité examine ensuite chaque ligne budgétaire en commençant par la ligne 1112, qui prévoit trois nouveaux postes de cadres: un rédacteur pour la documentation en anglais, un cadre chargé de la confirmation des permis, et un coordonnateur pour la région africaine, plus un assistant pour la confirmation des permis. Les arguments justifiant ces nouveaux postes sont présentés en détail dans le document Doc. 10.13 (Rev.).

Un rédacteur est nécessaire pour veiller à la qualité des documents préparés par le Secrétariat en anglais ou qu'il reçoit, avant qu'ils soient traduits en français et en espagnol. Cette tâche incombe actuellement au chargé de l'interprétation et du suivi de la Convention, déjà surchargé de travail, ce qui retarde la traduction des documents.

Le cadre chargé de la confirmation des permis et son assistant permettraient d'alléger la charge de travail des cadres qui assument actuellement cette tâche en plus de leur travail habituel.

Une longue discussion s'ensuit sur la nécessité de créer ces postes, leurs attributions et sur les autres options envisageables, notamment autoriser le Secrétariat à prendre les mesures qu'il juge les plus

appropriées, dans la limite des ressources disponibles. Ce n'était pas possible par le passé mais le Secrétariat pourrait le faire s'il y était autorisé. Cela signifierait que le Secrétariat pourrait nommer du personnel sans autorisation de la Conférence des Parties. Le Président suggère que le Comité lie cette proposition à une recommandation demandant l'approbation d'un budget sans augmentation. La discussion se poursuit au sujet des nouveaux postes et de leurs fonctions; certains estiment que l'établissement des priorités est du ressort du Comité II. Le Président déclare que le Comité du budget doit indiquer clairement au Comité II que les Parties ne peuvent exiger du Secrétariat qu'il assume une charge de travail sans limites avec un budget limité. La délégation des Etats-Unis d'Amérique propose que le Comité II établisse les priorités tout en laissant le Secrétariat décider de leur mise en œuvre.

Le débat porte également sur la nécessité d'analyser les rapports annuels et d'apporter aux Parties une assistance technique pour leur préparation. En réponse à une demande de la délégation du Malawi, des précisions concernant les propositions sur le *list server* et sur le site CITES sur Internet sont apportées. Les délégations du Japon et de l'Espagne note la nécessité d'aider les pays en développement à se procurer du matériel informatique.

Dans la poursuite de la discussion sur la préparation par le Secrétariat d'un budget de fonctionnement de base, la délégation de l'Australie fait remarquer que le Secrétariat a signalé plusieurs d'augmentations inévitables, imputables, entre autres, aux changements dans le barème des traitements et à l'entretien des bureaux. Le Secrétaire général estime que certaines lignes budgétaires, telles que la confirmation des permis et les matériels de formation, pourraient bénéficier d'un financement externe émanant des Parties.

A la demande de la délégation de la Suisse, le Secrétariat explique que la ligne 2110 (Contributions de contrepartie dans les projets à financement externe) a dû être ajoutée, certaines Parties, notamment des Etats membres de l'Union européenne (UE), souhaitent être assurés de l'existence de fonds de départ avant de proposer le financement de certains projets, relatifs à des espèces faisant l'objet d'un commerce important dans l'UE. En réponse à une question de la délégation de la Fédération de Russie, le Secrétariat indique que les postes budgétaires relatifs aux projets sur les plantes reflètent fidèlement les décisions du Comité pour les plantes.

Le Président lève la séance à 17 heures.

Troisième séance: 12 juin 1997: 9 h 25 – 12 heures

Président:	M. Hosking (Nouvelle-Zélande)
Secrétariat:	I. Topkov J. Armstrong A. Beyene M. Astralaga
PNUE:	E. Ortega
Rapporteur:	G. Furness

Le Président prie les membres du Comité d'étudier les rapports résumés des deux séances précédentes et s'il a des questions, de les poser lors de la séance de l'après-midi.

XI Financement et budget du Secrétariat et des sessions de la Conférence des Parties

3. Budget 1998-2000 et plan à moyen terme 1998-2002

Comme prié de le faire lors de la séance précédente, le Secrétariat présente un budget de base ajusté, fondé sur l'exercice budgétaire biennal précédent, qui prévoit une augmentation obligatoire de 8,66% pour maintenir les services actuellement fournis au titre de la Convention. Cette augmentation comprend les salaires, conformes au barème des traitements des Nations Unies (auquel, par erreur, l'on ne s'était pas référé correctement à la neuvième session de la Conférence des Parties). Les augmentations correspondant aux voyages des coordonnateurs des régions et certains aspects de la restructuration sont largement compensées par une réduction d'autres frais de voyage. L'augmentation due à l'entretien des bureaux est pratiquement compensée par l'engagement du Gouvernement suisse de fournir les locaux gratuitement.

Les délégations de la France et du Royaume-Uni estiment que les frais d'entretien sont très élevés mais la délégation de la Suisse confirme qu'ils seront inférieurs à CHF 100 par mètre carré, même si le Secrétariat déménageait dans de nouveaux locaux au palais Wilson. Le Secrétariat estime que l'augmentation nette de 10% pour les frais d'entretien des locaux est modeste et il signale que depuis peu, il occupe une superficie supérieure aux 800 m² précédents.

Le Président prie le Comité d'examiner les allocations budgétaires nécessaires pour que le Secrétariat poursuive ses tâches essentielles, ainsi que les postes susceptibles d'être réduits. En réponse à une suggestion de la délégation du Malawi de supprimer la ligne 3304 du budget, concernant le Groupe d'experts de l'éléphant d'Afrique, dont les travaux sont achevés, le Secrétaire général indique qu'après cette suppression à la neuvième session de la Conférence des Parties, trois missions du Groupe ont dû être organisées.

Notant que tous les Etats membres de l'Union européenne Parties à la Convention sont engagés vis-à-vis de celle-ci, la délégation des Pays-Bas recommande que les tâches prioritaires du Secrétariat soient définies clairement et que le Comité avise les Parties que lorsqu'elles soumettent des propositions elles devraient en indiquer le coût et la source du financement. Le Président approuve pleinement cette recommandation et indique qu'il proposera qu'un texte en ce sens soit ajouté au projet de résolution sur le budget. La délégation de la Fédération de Russie approuve cette suggestion et ajoute que lorsqu'une proposition de transfert d'un taxon d'une annexe à une autre a des

répercussions financières, il faudrait que ce soit signalé. La délégation des Pays-Bas estime que compte tenu de l'objectif fondamental de conservation, une distinction pourrait être faite entre les Parties en mesure de financer ces propositions et celles qui ne le sont pas.

Reprenant le débat sur le document du budget, le Président propose de l'appeler «budget de base ajusté» plutôt que budget à base zéro. La délégation des Etats-Unis d'Amérique, appuyée par celle du Canada, indique que les 13% de frais d'administration du PNUE devraient apparaître dans le budget. Se référant à la déclaration du Président, le Secrétaire général souligne que le document proposé couvre la charge de travail actuelle et que toute réduction aurait des effets négatifs sur le Secrétariat, qui ne pourrait plus accomplir ses tâches.

Le Comité entame une longue discussion sur la manière d'établir les priorités et sur les postes budgétaires susceptibles d'être réduits ou supprimés. La délégation de l'Australie, appuyée par celles du Malawi, de l'Allemagne et des Etats-Unis d'Amérique, propose de supprimer la confirmation des permis; les délégations de la France et du Canada sont opposées à cette proposition. La délégation des Etats-Unis d'Amérique estime qu'on pourrait faire preuve d'une certaine souplesse dans les postes sans augmentation; le Président et le Secrétariat notent que des diminutions supplémentaires pourraient être envisageables sur des postes où des réductions sont déjà prévues. Par ailleurs, le Secrétaire général fait remarquer que le Comité I a adopté une proposition prioritaire sur le commerce important des plantes qui entraînera une augmentation de 2,9% du montant total du budget (sous réserve de financement); cette proposition a été appuyée par ces mêmes pays qui demandent à présenter une réduction budgétaire.

Le Secrétariat indique qu'une augmentation des dépenses pour la coordination régionale pourrait nécessiter de supprimer la confirmation des permis. Le Président note que les propositions relatives au personnel chargé de la confirmation des permis font partie du budget proposé initialement et ne sont pas incluses dans le «budget de base ajusté». La délégation des Etats-Unis d'Amérique demande instamment que le Secrétariat soit libre de prendre des décisions sur la manière d'accomplir ses tâches, notamment en déplaçant, engageant ou renvoyant des membres du personnel; le Secrétaire général et d'autres membres du Secrétariat soulignent que ce point doit être spécifié par écrit; ils soulignent en outre que des problèmes se poseraient si le financement de l'interprétation pour d'autres comités que les Comités I et II était supprimé du budget.

La délégation de la France réitère l'importance de financer la confirmation des permis et que l'interpré-

tation et la traduction sont vitales pour garantir une bonne compréhension entre toutes les Parties à la Convention et leur pleine participation. Le Président note que le Comité est divisé en ce qui concerne l'importance de la confirmation des permis; il fait observer que rien n'est prévu dans le budget de fonctionnement de base pour fournir l'interprétation demandée par le Comité pour les plantes et le Comité pour les animaux.

Le Secrétaire général confirme que, conformément à la demande du Comité, aucun nouveau poste n'a été prévu au budget. Le Royaume-Uni détachera à nouveau un cadre pour la lutte contre la fraude, en remplacement du titulaire actuel; la France détachera un fonctionnaire des douanes. En ce qui concerne les législations d'application de la CITES, les fonds actuellement prévus au budget devraient être affectés à la phase III (élaboration et rédaction de législations pour des «pays pilotes»). Si ce poste budgétaire est réduit, certains «pays pilotes» devront être éliminés du projet, ce qui le compromettra sérieusement.

La délégation du Royaume-Uni évoque la possibilité d'utiliser le solde au 31 décembre 1997 comme «matelas» pour financer les augmentations budgétaires, et suggère de le réduire à CHF 2 000 000, sous réserve de l'accord des Parties. Le Président fait observer qu'il serait possible de couvrir, avec «le matelas», toutes les augmentations prévues dans le projet de budget du Secrétariat puis, il demande l'avis du représentant du PNUE. Celui-ci déclare que la décision incombe aux Parties mais qu'il y a un risque: si les montants versés au fonds d'affectation spéciale étaient insuffisants, le Secrétariat ne serait plus en mesure de poursuivre ses activités. Bien qu'il n'existe aucune règle des Nations Unies sur la question, il estime qu'il conviendrait de maintenir une réserve de USD 2 500 000 au moins, car il est vital que le Secrétariat puisse disposer d'un fonds de roulement. La délégation des Etats-Unis d'Amérique et le Président estiment qu'on ne pourrait puiser qu'une seule fois dans les réserves pour couvrir les 8,66% d'augmentation prévus au budget, à moins que le Secrétariat ne reconstitue «le matelas».

Le Secrétaire général note que la Convention de Ramsar a bénéficié d'une augmentation de 50% et la Convention sur les espèces migratrices d'une augmentation de 10%. Que ferait le Comité s'il n'y avait pas de «matelas»? Pourquoi la convention la plus ancienne se trouverait-elle dans la position la plus dif-

ficile et prendrait-elle le risque de puiser dans l'excédent plutôt que de faire appel aux Parties pour couvrir une augmentation normale, inhérente à l'inflation? Nous sommes déjà pratiquement à la fin du premier semestre de 1997 et 40% des contributions de 1996 n'ont pas encore été versées. La délégation du Canada fait remarquer que devoir réduire «le matelas» n'est guère rassurant et qu'elle ne saurait appuyer une telle pratique sans instructions. La Convention sur la diversité biologique ne bénéficie que d'une augmentation de 3% et la tendance actuelle est de freiner les augmentations. Le Président, au nom de la délégation de la Nouvelle-Zélande, demande si la délégation du Canada n'est pas prête à laisser au Secrétariat une marge de manœuvre.

La délégation des Pays-Bas demande si «le matelas» avait déjà été utilisé par le passé. Le Secrétaire général explique que le Secrétariat a dû à maintes reprises demander un prêt de USD 1 million au PNUE pour commencer l'année – ce montant étant remboursé après réception des contributions. La délégation de la Suisse partage les préoccupations de la délégation du Canada.

La poursuite du débat ne permettant pas de trouver des possibilités d'accord sur la réduction des montants figurant dans le document du budget soumis par le Secrétariat, le Président demande au Comité s'il est en mesure de recommander l'adoption du budget de base. La délégation de l'Allemagne indique qu'elle ne peut accepter aucune augmentation mais n'a pas de solution à proposer pour faire des économies. La délégation des Etats-Unis d'Amérique déclare qu'elle n'a pas pu obtenir d'autorisation d'une quelconque augmentation, que, cependant, le Secrétariat a besoin d'une augmentation pour continuer à fonctionner et que les priorités doivent être établies. Comme un solde existe, il serait raisonnable de l'utiliser partiellement. La délégation de la Fédération de Russie pourrait donner son accord de principe sur le budget mais elle se déclare préoccupée par le barème des contributions. La délégation de la France ayant demandé si le PNUE ne pourrait pas réduire les 13% de frais d'administration, le représentant du PNUE estime qu'une telle suggestion serait prématurée, au vu de l'accord entre le PNUE et le Comité permanent.

Le Président lève la séance à 12 heures.

Quatrième séance: 12 juin 1997: 14 h 15 – 17 heures

Président:	M. Hosking (Nouvelle-Zélande)
Secrétariat:	I. Topkov J. Armstrong M. Astralaga A. Beyene
PNUE:	E. Ortega
Rapporteur:	G. Furness

Le Président ouvre la séance et les membres du Comité présentent les corrections apportées aux rapports résumés des documents Fin. 10.1 et Fin. 10.2, lesquelles seront incorporées dans les textes révisés de ces documents.

XI Financement et budget du Secrétariat et des sessions de la Conférence des Parties

3. Budget 1998-2000 et plan à moyen terme 1998-2002

Le Président demande au Comité s'il est possible de conclure la discussion sur les moyens de financer le budget.

La délégation des Etats-Unis d'Amérique recommande d'adopter un budget fondé sur le budget de base ajusté fourni par le Secrétariat à la demande du Comité, sous réserve des conditions suivantes:

- 1) l'augmentation obligatoire de 8,66% serait couverte par le solde du fonds d'affectation spéciale, à hauteur d'environ CHF 520 000 par an;
- 2) pour que le Secrétariat ait une certaine marge de manœuvre, il sera compétent pour engager et licencier des membres du personnel sans l'approbation de la Conférence des Parties, dans le cadre de l'objectif du budget global, et pour garantir que les priorités des Parties, établies par le Comité II, seront respectées; et
- 3) aucune des modifications ou des nouveaux postes budgétaires figurant dans le document Doc. 10.13 (Rev.) ne sera couverte par le solde disponible.

Il incombe au Comité II d'examiner les postes actuellement financés, ceux qui ont été proposés jusqu'à présent à la 10^e session de la Conférence des Parties et ceux qui pourraient l'être avant la fin de la session, puis de décider de leur mode de financement.

Les délégations de la France et de l'Espagne estiment que l'interprétation et la traduction sont des priorités pour le Comité pour les animaux, pour le Comité pour les plantes et pour le Comité du budget. Le Président fait observer que d'autres priorités ont été proposées et que le choix sera difficile. Il faut faire comprendre au Comité II qu'il devra augmenter le budget ou trouver d'autres sources de financement. La délégation du Royaume-Uni, appuyée par la délégation de la Suisse, suggère de répartir équitablement les réductions entre toutes les lignes budgétaires, mais le Secrétaire général souligne que bon nombre d'entre elles ont fait l'objet

d'un accord préalable ou correspondent à des fonctions essentielles et ne peuvent être amputées. La délégation des Etats-Unis d'Amérique estime que les questions soulevées devraient être transmises au Comité II. La délégation du Malawi approuve cette suggestion.

Tout en étant sensible à la suggestion de la délégation des Etats-Unis d'Amérique, la délégation des Pays-Bas, appuyée par celles de la Suisse, de l'Australie et du Zimbabwe, demande, au cas où le solde disponible servirait à couvrir des frais fixes sur une base annuelle, ce qu'il arriverait s'il n'y avait plus de solde disponible. Elle propose que l'augmentation obligatoire de 8,66% soit financée par les contributions ordinaires et que le solde disponible serve à financer des activités supplémentaires. Les délégations de l'Allemagne, du Canada et du Japon soutiennent la position de la délégation des Etats-Unis d'Amérique. La délégation du Royaume-Uni propose que le Comité recommande un compromis par lequel une partie seulement de l'augmentation obligatoire de 8,66% serait prélevée sur le solde disponible. Le Président, appuyé par la délégation du Royaume-Uni, propose de prélever 5% sur le solde et les 3,66% restants sur le fonds d'affectation spéciale.

Le Secrétaire général et des membres du Secrétariat expriment à nouveau leur réticence à effectuer des prélèvements sur le solde disponible pour assurer les fonctions vitales de la Convention. L'excédent est nécessaire pour lancer les projets sans délai en début d'année. Le Secrétaire général estime que «le matériel» devrait être doublé et qu'y effectuer des prélèvements est un risque qui doit être consigné dans le rapport.

Constatant que trois propositions différentes sont présentées, respectivement par les délégations des Etats-Unis d'Amérique, des Pays-Bas et du Royaume-Uni (avec l'appui de la délégation de la Suisse), le Président demande une interruption de séance de 45 minutes afin de mettre ces propositions par écrit. A la reprise de la séance, le Comité révisé les propositions. En l'absence de tout accord permettant d'aboutir à une, voire deux propositions, le Président suggère de les intégrer à son rapport au Comité que le Comité du budget examinera à sa séance du lendemain matin.

Le Président lève la séance à 17 heures.

Cinquième séance: 13 juin 1997: 9 h 15 – 12 h 10

Président:	M. Hosking (Nouvelle-Zélande)
Secrétariat:	I. Topkov J. Armstrong M. Astralaga A. Beyene
PNUE:	E. Ortega
Rapporteur:	G. Furness

XI Financement et budget du Secrétariat et des sessions de la Conférence des Parties

Le Président indique qu'il a distribué un projet de rapport au Comité II en lui demandant de l'étudier. Le Comité a examiné et révisé le projet de rapport paragraphe par paragraphe. Conformément à une décision du Président et comme le rapport sera publié comme document de la 10^e session, il ne figure pas dans le présent compte-rendu résumé. Seuls les points ayant suscité un débat d'une certaine importance y seront mentionnés.

Lors de la discussion sur le budget 1998-2000, le Secrétaire général déclare que si les options de financement du budget par le solde disponible au 31 janvier 1998 sont acceptées, ce sera la première fois que les Parties auront approuvé un budget qui ne sera pas entièrement financé par les contributions versées au fonds d'affectation spéciale par les Parties pour une période triennale. Le Secrétaire général insiste sur les risques de cette procédure, qui ont déjà été mentionnés lors de séances précédentes.

Un débat prolongé s'ensuit sur le projet de décision annexé au document Doc. 10.13.1, selon lequel tout document (y compris les justificatifs des propositions d'amendement aux annexes) soumis à une session de la Conférence des Parties, s'il dépasse 6000 mots, devrait comprendre un résumé n'excédant pas 2000 mots, qui seul, serait traduit par le Secrétariat dans les deux autres langues de travail de la Convention. Ce projet de décision a été dicté par le nombre et la longueur des documents soumis à la 10^e session de la Conférence des Parties qui dépassent la capacité de traduction et de révision du Secrétariat.

Les délégations de la France et de l'Espagne estiment qu'il serait injuste de limiter la traduction des documents soumis aux sessions de la Conférence des Parties. La délégation du Malawi fait remarquer que plusieurs Parties, notamment le Canada et les Etats-Unis d'Amérique, fournissent des documents en plus d'une langue. Le Président note que certaines le font, que d'autres ne le peuvent pas et que d'autres encore insistent pour que le Secrétariat assure la traduction. La délégation des Etats-Unis d'Amérique propose de soumettre cette question au Secrétariat afin qu'il fasse une recommandation à la 11^e session de la Conférence des Parties. Le Secrétaire général estime que cette décision ne doit pas être reportée mais devrait être renvoyée au Comité II pour qu'il trouve une solution. La délégation des Pays-Bas suggère des lignes directrices priant instamment les Parties de limiter les propositions à 12 pages (environ 5000 mots). En l'absence de consensus, le Président déclare qu'il ajoutera une note à son rapport, demandant le traitement équitable des trois langues de la Convention.

Au terme de l'examen du projet de rapport, le Président demande s'il serait possible d'éliminer l'une des trois propositions discutées lors de la séance précédente (document Fin. 10.4). La délégation du Japon annonce que d'après les instructions qu'elle a reçues, l'augmentation de 8,66% du budget central, présentée dans le document du Secrétariat sur le budget de base ajusté, est acceptable. Les délégations des Etats-Unis d'Amérique et du Canada n'ont reçu pas reçu de nouvelles instructions. La délégation du Malawi déclare que bien que les pays de la *Southern African Development Community* (SADC) soient favorables à la proposition des Pays-Bas de financer l'augmentation budgétaire par un accroissement des contributions ordinaires des Parties, elle votera pour la proposition de compromis présentée par les délégations du Royaume-Uni et de la Suisse.

La délégation des Etats-Unis d'Amérique demande si le budget est réellement plafonné ou s'il peut être augmenté en fonction du solde disponible. La délégation des Pays-Bas estime que le budget est réellement limité au montant indiqué dans le document approuvé par le Comité. Le Président propose de laisser la décision au Comité II mais demande que le solde en fin d'exercice ne soit en aucun cas inférieur à CHF 2,3 millions.

La délégation de la Fédération de Russie déclare qu'elle a reçu pour instruction de demander un réajustement du barème des contributions au fonds d'affectation spéciale au cas où le barème des contributions des Nations Unies serait modifié. Le Secrétariat explique que ce serait impossible car aux termes de la résolution sur le budget actuellement en vigueur, toute proposition de changement du barème de base des contributions ne peut être examinée par la Conférence des Parties que si le Secrétariat en a informé les Parties au moins 90 jours à l'avance.

La discussion du projet de compte-rendu étant terminée, le Président déclare qu'il inclura les changements convenus et les portera à l'attention des membres du Comité sans convoquer une autre séance du Comité du budget. Le Président félicite le Secrétariat, les membres du Comité et le rapporteur pour leur travail et des applaudissements suivent les félicitations adressées au Président par plusieurs délégations. Le Secrétaire général ajoute ses propres félicitations et déclare que c'est la première fois, à sa connaissance, que la taille du Comité lui a permis de fonctionner effectivement et que sa composition incluait un nombre important de pays en développement. Il forme le vœu que les principaux donateurs apportent les fonds externes nécessaires pour faire face aux priorités qui ne sont pas couvertes par le budget soumis au Comité II. En conclusion, le Secrétaire général annonce que le Myanmar sera la 139^e Partie à la Convention, lorsque

le gouvernement dépositaire aura pris une décision concernant l'instrument d'adhésion de ce pays. Ce serait un grand succès pour la CITES étant donné le volume du commerce illicite dans la région.

Le Président clôt la session Comité du budget à 12 h 10 mais celui-ci pourrait être obligé de se réunir à nouveau par suite de décisions prises ultérieurement par les autres Comités ou en séance plénière.